

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-148

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE CINQ DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Novembre 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION** : ACQUISITION FONCIERE – CHEMIN DE L'ARTAUDE PARCELLE AV 319

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

**POUVOIRS** : Bénédicte LE MOIGNE à Hervé STASSINOS  
Bernard PEZERY à Yves PARENT

**ABSENTE** : Agnès BIASUTTO (*sortie momentanément de la séance n'a pas participé au vote*)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 16-DCM-DGS-102 du 19 septembre 2016 suite à des éléments complémentaires fournis par le géomètre en charge du dossier.

Dans le cadre du projet d'élargissement et de réaménagement du chemin de l'Artaude, des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires pour la sécurité des usagers et l'aménagement d'une voie verte dans la partie supérieure de la voie.

Tel est le cas de la parcelle cadastrée AV 319 située côté Ouest du chemin pour une superficie de 10 m<sup>2</sup> et dont le propriétaire a donné son accord pour procéder à une cession à 1 € symbolique au bénéfice de la Commune.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- de se prononcer sur le bien-fondé de cette acquisition à 1 € symbolique,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

